

La Déchetterie Municipale

Rue Jacques Duclos

(près du Centre Technique Municipal)

L'accès est réservé aux Clétiens munis d'une autorisation, pour des dépôts d'un volume inférieur à 1m³ par 48h et de 3m³ par mois.



L'autorisation d'accès est délivrée à la déchetterie et en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il vous sera remis une vignette d'accès.

Horaires d'ouverture : (à partir du 5 janvier 2005)

Fermée les lundis, mardis et jours fériés

Mercredi : de 13 h 30 à 17 heures

Jedi : de 13 h 30 à 17 heures

Vendredi : de 13 h 30 à 17 heures

Samedi : de 9 h 30 à 13 heures

Dimanche : de 9 h 30 à 13 heures

Les déchets acceptés sont :

Les déchets verts, les gravats inertes, les métaux et encombrants ménagers, les papiers carton, les batteries, les huiles de vidange, les vêtements usagés.

Les déchets interdits sont :

- les déchets industriels, les déchets putrescibles (sauf déchets verts), les ordures ménagères.

Véhicule Planète

Stationné parking gymnase Delaune

(peintures, vernis, produits phytosanitaires, huiles ménagères, aérosols...)

2^{ème} dimanche de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 30 :

9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

A retenir !

- ✳ Désormais vous pouvez jeter les bouteilles et les flacons en plastique avec leur bouchon.
- ✳ Pensez à bien vider vos emballages avant de les jeter.
- ✳ Compacter les bouteilles en plastique et les briques.
- ✳ En cas de doute, jeter dans votre poubelle habituelle.
- ⚠ N'enfermez pas les emballages recyclables dans des sacs en plastique.
- ⚠ Ne pas utiliser les sacs recyclables comme poubelles ordinaires.
- ⚠ Ne pas jeter du papier de couleur dans les sacs bleus.
- ⓘ Vous pouvez également participer à la collecte des bouchons pour l'Association Handisport, en les déposant à la déchetterie.

Objets Encombrants

- Secteur Est : le 3^{ème} jeudi des mois impairs
- Secteur Ouest : le 3^{ème} jeudi des mois pairs

Sont ramassés : les objets volumineux tels que : les cartonnages, ustensiles, mobiliers ou appareils ménagers au rebut, sommiers, vieilles ferrailles d'origine ménagère appartenant aux particuliers. Les objets doivent être déposés sur le trottoir, la veille au soir, de manière à ne pas gêner la circulation. Le volume du dépôt ne doit pas excéder 2m³.

Ne sont pas ramassés : les gravats provenant des travaux particuliers et publics, carcasses ou pièces détachées de voiture, les déchets provenant d'exploitation industrielle ou commerciale, les déchets toxiques pour l'environnement, les déchets d'élagage des arbres.

Renseignements : Services Techniques en Mairie au 01 30 79 38 70.



Ensemble, Comment mieux trier vos déchets ?



Après plusieurs années de pratique, chacun comprend désormais l'importance du tri des déchets, geste citoyen qui protège notre environnement. Pour que ce tri soit le plus efficace possible, et pour ne pas risquer des erreurs en cas de doute, ce petit guide pratique vous aidera à bien trier vos déchets.

L'implication de chacun est essentielle pour faire du recyclage un véritable succès !

Les Bacs et Sacs Jaunes

Bouteilles en plastique :

- Les bouteilles de soda, d'eau, de jus de fruit, les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel, de nettoyant ménagers, les bouteilles de lait, de soupe, les cubitainers de vin.

Boîtes métalliques, briques et cartonnettes :

- Les boîtes de conserve et les boîtes de boissons, les aérosols et les bidons, les barquettes en aluminium, les boîtes et les sur-emballages en carton.



Bouteilles en Plastique



Boîtes Métalliques



Briques Alimentaires



Cartonnettes



Dans la poubelle habituelle :

- Les films et sacs en plastique, les bouteilles d'huile, les petits emballages en plastique ou polystyrène, les boîtes de conserves contenant des restes, barquettes sales ou contenant des restes, couches-culottes.

Les Bacs et Sacs Bleus

Les journaux, les prospectus et les magazines



Dans la poubelle habituelle :

- Les papiers salis ou gras, les enveloppes et les papiers de couleur teintés dans la masse, les films en plastique enveloppant les revues, les articles d'hygiène.

Les Conteneurs Verts

Bouteilles, bocaux et pots en verre (sans bouchon ni couvercle)



Dans la poubelle habituelle :

- Les pots de fleurs, la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les ampoules et les vitres.

Organisation de la collecte des déchets - Année 2005

Ordures Ménagères

Journaux Magazines

Emballages Légers / Recyclables

(bouteilles plastiques, flacons, boîtes en carton, en acier, aluminium...)

Verre

(apport volontaire)



Habitat collectif

Lundi, mercredi, vendredi

Jeudi (conteneurs bleus)

Jeudi (conteneurs jaunes)

Emplacements : allée des Poiriers, place du Petit Prince, av. Jules ferry face à l'école Langevin, angle av. de st Germain - av. de Chavenay, piscine, parking du cinéma, rue Jacques Duclos près du CTM, square Massenet, place de la République, parking du Chêne Sorcier, rue du Docteur Roux.



Habitat Pavillonnaire

Mardi, samedi

1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois (sacs bleus)

Mercredi (sacs jaunes)